



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 22 mars 2018

n° 030-18 C

Objet : RD - Approbation du règlement intérieur de l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthelay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Catherine Chappuis - de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Suzanne Boucher à Brigitte Bochaton - de Henri Dupassieux à Florence Vallin-Balas - de Marie-José Dussauge à Driss Bourida - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Lionel Mithieux à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

conseillers excusés : 7

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Pierre Hemar - Gérard Marcucci - Anne Routin

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 22 mars 2018

délibération n° 030-18 C

objet **RD - Approbation du règlement intérieur de l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle qu'un terrain provisoire pour l'accueil des grands passages des gens du voyage a été identifié pour une période de cinq ans sur la commune de La Ravoire, soit jusqu'au 31 janvier 2020.

Pour la saison des grands passages 2018, il s'avère nécessaire d'adopter le règlement intérieur de l'aire afin notamment d'intégrer les tarifs 2018 :

- une redevance d'occupation de 5 € par jour et par caravane d'habitation (sans changement par rapport à l'année 2017),
- une caution de 1 000 €, quel que soit le nombre de caravanes composant le groupe (sans changement par rapport à l'année 2017),
- des retenues sur caution pour dégradation.

Il est précisé qu'une convention d'occupation à intervenir entre Chambéry métropole - Coeur des Bauges et le représentant du groupe sera conclue avec chaque groupe.

Vu l'article 4 alinéa I-III des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat d'accueil des gens du voyage,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Coeur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le règlement intérieur de l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire pour l'année 2018.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 030-18 C

Objet de l'acte :	RD - Approbation du règlement intérieur de l'aire provisoire de grand passage de La Ravoire
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	22 mars 2018
Annexe :	Annexe règlement intérieur aire grand passage;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20734H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20734H1

Date de transmission en Préfecture :	30 mars 2018
Date de réception en Préfecture :	30 mars 2018